

♦ prix des tests à partir du 15 octobre 2021

À partir du 15 octobre 2021, la réalisation d'un test sera, de principe, à la charge de la personne.

Les prix à régler seront identiques à ceux actuellement pris en charge par l'Assurance maladie. Ils varient en fonction du type de test (RT-PCR ou test antigénique), du professionnel qui les réalise, du jour et du lieu où ils sont effectués (semaine/dimanche, domicile/cabinet, métropole ou outre-mer etc.).

Ainsi :

→ Pour **les tests RT-PCR**, réalisés par des laboratoires de biologie médicale, le **tarif de référence** sera de **43,89 euros**.

→ si le prélèvement est réalisé par un infirmier : AMI4,2 +IFD à domicile (moins de quatre) , AM13,1 au cabinet

→ Pour les **tests antigéniques (TAG)**, le tableau ci-dessous présente les **différents cas de figure** :

	Pharmacien*	Laboratoire de Biologie médicale	Infirmier	Médecin	Sage-femme	Chirurgien-dentiste	Masseur Kiné
Tarif en cabinet / officine	Semaine : 25,01 € Dimanche : 30,01 €	22,02 €	25,54 €	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	25,10 €	24,93 €
Tarif à domicile			29,01 €				29,45 €

Nos tarifs (infirmier) comprennent l'acte et le coût du test et du matériel habituellement fourni par le Professionnel à titre gracieux.

vous ne devez pas utiliser les tests délivrés sur commande et gratuitement par la pharmacie.

vous majorez ces tarifs de l'IFD et d'éventuelles IHK à domicile, d'un tarif de dimanche ou fériés en cas de besoin.